

Dans le premier cas, toutes les personnes qui attachent encore quelque prix au sentiment des plus vulgaires convenances reconstruiraient, de la part surtout d'un très-jeune magistrat administratif, il eût été de bon goût d'épargner à un fonctionnaire de 67 ans une entrevue officielle suivie, dès le lendemain, d'un brusque renvoi.

Dans le second cas, que dire de la confiance placée par M. le Ministre de l'Intérieur dans un préfet de son choix, puisque celui-ci, après avoir passé plusieurs semaines à Paris, depuis le jour de sa nomination jusqu'à celui de son arrivée à Lille, n'aurait pas été initié à la composition de son Conseil de Préfecture.

Père de sept enfants, j'ai vu deux de mes fils prendre part à toutes les batailles de la campagne 1870-71, dans le rang de 48e des Mobiles du Nord (régiment mis à l'ordre du jour de l'armée par le général Faidherbe), et j'ai vu d'autres de mes fils sous-lieutenant dans l'armée active.

En outre de mes fonctions administratives, j'ai été pendant plus de 30 ans, secrétaire de nombreuses commissions gratuites d'utilité publique.

Comment admettre que Monsieur le Préfet ait pu ignorer que, au lieu de recevoir la récompense de ses longs services et de ceux de ses fils, j'allais être sacrifié ?

Veillez recevoir, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

H. DERBIGNY, ancien conseiller de préfecture au Nord.

Le fait que signalé M. Derbigny n'est pas le seul qui mérite de fixer l'attention sur la Vraie France.

Nous devons dire à notre tour tout ce qu'il y a d'immérité, d'arbitraire odieux et d'ingratitude dans la mesure qui le frappe.

M. Derbigny a vingt-neuf ans de services administratifs dans le département du Nord.

Après être resté pendant dix-huit mois secrétaire particulier d'un préfet, il fut nommé, en 1842, conseiller de préfecture à Lille.

Un coup d'Etat, il refusa de prêter serment à l'empereur et il fut révoqué. Jusqu'en 1857, il résista aux nombreuses sollicitations qui lui furent adressées pour reprendre le poste auquel il avait renoncé plutôt que de paraître, par son adhésion au gouvernement, sanctionner le crime de 1851.

En 1857 il fut donc replacé au conseil de préfecture de Lille où il est resté, uniquement préoccupé de ses devoirs professionnels, jusqu'au mois de juin 1876.

C'était alors M. J. Simon qui occupait le ministère de l'Intérieur.

Un des premiers actes fut de révoquer M. Derbigny, sans même invoquer l'ombre d'un prétexte. On connaît toute la brutalité de la formule administrative qui sert en pareil cas.

Le 16 mai devait réparer cette injustice, il s'empresse de rendre son poste à M. Derbigny.

On sait comment M. de Marcère vient d'agir à son tour.

Or, pour apprécier cet acte administratif comme il doit l'être, il faut savoir que, dans quelques mois, M. Derbigny aurait accompli ses trente ans de service et aurait pu, par conséquent, demander sa retraite. L'arrêté ministériel qui pourvoit à son remplacement a été pris à temps pour le priver de tous ses droits à cette retraite, bien qu'il le déclare « admis à les faire valoir ».

C'est pousser la haine jusqu'à l'ironie !

En effet, tandis qu'on admet M. Derbigny « à faire valoir ses droits », on les lui conteste. Pour qu'il puisse être rétabli, il faudrait faire compter dans ses services administratifs les dix-huit mois pendant lesquels il remplit les fonctions de secrétaire de préfet et déjà, après sa révocation par M. J. Simon, le gouvernement se refusait à admettre cette prétention.

Il n'y a pas à penser que M. de Marcère se montre aujourd'hui plus équitable.

Ce serait faire injure à M. Derbigny de rappeler ici tous les services qu'il a rendus à notre département parce que tous nos compatriotes les connaissent. On sait avec quelle exactitude et quel dévouement il s'occupait de tous les intérêts qui lui étaient confiés.

Les regrets et la reconnaissance de tous l'indemniseront largement des procédés dont le gouvernement a usé à son égard.

La Cour de cassation, dans l'interprétation de l'art. 575 du Code pénal relatif à la réquisition de secours en cas de calamité publique, vient d'adopter une jurisprudence qu'il est essentiel de faire connaître à tous les citoyens.

Dans un incendie, une personne avait refusé, sur la réquisition d'un sapeur-pompier, de prêter son concours pour composer la chaîne. La Cour suprême a cassé un jugement du tribunal de police qui avait acquitté cette personne et elle a aussi reconnu que le sapeur-pompier, par son caractère spécial, doit être considéré comme l'un des agents le plus naturellement placés pour faire la réquisition dont nous venons de parler.

Une affreuse tempête a régné sur tout notre littoral dans la journée de mardi, et continuait hier encore.

Voici ce qu'on nous écrit des divers ports : Dunkerque, 9 h. soir. Un violent coup de vent règne en ce moment sur Dunkerque.

Des sinistres sont à redouter, car la mer est furieuse. A la marée de ce matin, déjà, un bateau-pêcheur de Boulogne a conduit à Dunkerque l'équipage d'un autre bateau du même port composé de dix hommes, et qui courait les plus grands dangers.

L'équipage sauveteur n'est parvenu à recueillir à son bord ces dix hommes qu'après avoir surmonté des difficultés énormes, et au moment où le navire allait infailliblement être englouti par les eaux.

Dix personnes, hommes et enfants, purent, en effet, être retirés sains et saufs.

Un seul cadavre fut ramené à la surface : celui d'un jeune garçon de onze ans.

Galais, 7 h. 47, soir. Le vent souffle en tempête ; la mer est très forte; on craint beaucoup pour la nuit.

Boulogne-sur-mer, 6 h. 27, soir. La tempête annoncée commence à se faire sentir, le vent souffle avec fureur, la mer est très houleuse.

Le troisième concours annuel de la Société hippique française aura lieu à Lille, sur l'Esplanade de la Citadelle, du 10 au 14 juillet 1878. Il comprendra 131 prix d'une valeur totale de 29,520 fr. 50 c. Huit prix s'élevant à 4,600 francs sont applicables à des courses au trot pour chevaux et juments de tout âge et de toute nationalité.

Les déclarations doivent être déposées à la Préfecture, le 4 juillet au plus tard, avant cinq heures du soir.

Avis aux éleveurs du Nord : Le concours et l'exposition des animaux gras aura lieu au mois de février, au palais de l'Industrie, et il y sera joint, comme tous les ans, une exposition annexée d'instruments aratoires et de machines agricoles.

On a amené hier à la maison d'arrêt de Lille un individu prévenu d'abus de confiance commis dans d'assez singulières conditions. L. Lefebvre, propriétaire à Annappes, avait été condamné à six mois de prison pour escroquerie. Il fit sa peine à la maison centrale de Loos. Or, il avait lié connaissance avec un de ses co-détenus, nommé Alphonse Dequenne, condamné également à six mois, pour un délit analogue. Ce dernier finit par inspirer une telle confiance à Lefebvre qu'il le chargea, à l'expiration de sa peine, d'aller habiter sa maison à Annappes, à condition qu'il ne toucherait rien.

Dequenne accepta. Sa peine se terminant deux mois avant celle de son ami, il alla prendre possession du domaine d'Annappes. Au bout de huit jours, l'intendant écrivit à Lefebvre lui demandant de l'argent. Celui-ci lui envoya sa procuration. Dequenne obtint 50 fr. du notaire d'Ascq. Il ne tarda pas à retourner à la charge. Il reçut encore 50 fr.

Lundi, Lefebvre à sa sortie de Loos rentra dans sa maison ; à sa première inspection, il trouva que sa garde-robe avait été complètement dévalisée. Il demanda des explications. L'infidèle dépositaire avoua qu'il avait engagé le tout au Mont-de-Piété de Lille. La valeur des effets engagés dépassait 200 fr. Il avait tout engagé pour 23 fr. Il remarqua aussi que bien d'autres objets manquaient.

Lefebvre, furieux d'avoir été si audacieusement trompé par celui dont il avait fait son meilleur ami à Loos, se dirigea aussi vers la maison du maire et du garde-champêtre, à qui il raconta son histoire. Un instant plus tard, Dequenne était arrêté, et le voilà fort exposé à retourner prochainement à Loos.

(Propagateur.)

En France, le rire ne perd jamais ses droits. Bon nombre de journaux de province se distraient en éditant des jeux de mots plus ou moins heureux, mais toujours amusés, avec les noms des nouveaux élus municipaux des grandes villes.

Voici qu'un de nos collaborateurs sacrifié, lui aussi, à la mode du jour et nous envoie la pochade suivante dont les intéressés, qui sont tous gens d'esprit, seront des premiers à s'amuser :

ELECTIONS MUNICIPALES A ROUBAIX

COMITÉ REPUBLICAIN.

(Avant l'Élection. Proclamations pour le bon public.)

La République est ouverte à tous... La République est un gouvernement de contrôle, etc., etc.

(A PART, DANS L'INTIMITÉ.)

Tout ça c'est des bêtises, hommes à mettre sur les murs pour aller chercher les badauds. Il faut aller en masse pour les punir. Ils contrôleront aussi bien et même mieux que les autres, et ne nous feront pas perdre du temps en adjudications, quand il y a là des amis tout prêts à nous bâtir écoles, etc., par philanthropie.

Nous aurons ainsi toujours le premier et dernier mot, tel est le moyen d'éviter les conceptions littéraires.

Vive la République ou la Mort elle vaut bien la peine (la République) qu'on ne s'attarde pas aux vieilles lois

monarchiques qui ne Funck que perdre du temps.

Attens donc trouver le Petit Roubaisien, et que ce message fût écho par nos Electeurs des deux cantons les noms des citoyens dignes de leurs suffrages, afin que de Wilton à Hazebrouck il n'y ait pas dans le département un Conseil plus pur que notre Conseil municipal.

D'abord nous ne voulons point qu'on nous roubaïsiens de souche, on les décroche difficilement de leurs vieux préjugés. Ils ont beau dire qu'ils représentent des intérêts importants, qu'ils connaissent les aspirations de la population, que nous y sommes étrangers, etc., etc.

Tout ça, propos de réactionnaires et de cléricaux ! — Nous sommes Républicains, morbleu ! est-ce que cela ne suffit pas pour Roubaix et la ville, et l'administrer avec intelligence et économie — qu'on en juge par nos écoles, ne sont-elles pas des modèles de solidité et de bon marché ?

Quelqu'un qui ne sera pas content par exemple, c'est le Journal de Roubaix, mais qu'il Barbot intérieurement, qu'est-ce que ça nous fait, avec une pareille Bulaine fait pas tant ségner ! Il aurait bien voulu nous fouiller 12 ou 15 de ses compères, mais les Républicains ne dorment pas comme

Leleu, ils veillent les jours et les Nuyts sans se lasser. — Du reste, nous ne sommes pas exclusifs ; nous avons parmi nous 3 ou 4 Roubaïsiens de naissance, nous acceptons même un Républicain-Catholique Dieu et République ! (que nous flanquerons, par exemple, entre deux livres-penseurs), nous prendrons aussi un Protestant-Républicain. Il est vrai qu'à ce sujet X***, l'alsacien, nous a fait une réclamation : « Bourgeois ne brenez fous pas aussi un Israélite ? » Nous a-t-il dit. L'idée est bonne mais elle a été présentée trop tard, la liste était faite, et ce qui est écrit est écrit.

LA LISTE

En tête, comme une statue d'airain placée au sommet de la Montagne, cimentée par Dumortier, respicendissant à la clarté Delcôte, Le-grand Achille Scrépel fait admirer son toupet avec un air de satisfaction qui semble dire : mes travaux à Versailles sont considérables ; mais Quist porte ! ils ne suffisent pas Allardeur de mon zèle ; nommez-moi, chers Concitoyens, et je rendrai autant de services à ma bonne ville de Roubaix que j'en rends à la France à Versailles. — J'ai même entendu dire qu'un reconnaissant d'une double nomination, il se proposait d'envoyer en cas Dan det reliques camphrées du grand Raspail pour le musée républicain de Roubaix, et une statue en pied de la République triomphante, sous la forme d'une belle Fame, chon-tant la marseillaise avec un petit accent picard qui fera plaisir à entendre, et qui stimulera l'ardeur des Elus de Dimanche dernier.

APRÈS L'ÉLECTION

Vive la République !... C'est le moment de banqueter. — Il m'a été raconté que les purs parmi les purs s'étaient réunis à cet effet, à l'Estaminet des Bouchers en gros, et que la mère République avait accepté de s'asseoir au banquet de ses fils de prédilection. La séance fut longue ; on chanta, on Ry o'éclata, l'on mangea et l'on but en abondance ; rien ne manqua : Bière, vin, café Thé, rincte, double rincte, etc., etc. Mais, ô malheur ! il paraît que pour avoir, sans doute trop cédé à son goût pour le veau froid et le petit bleu, la chère dame République se trouva fort épuisée sous la fin du repas. La Vaisselle crémétiquement fermée, Lab bedaine gonflée outre mesure, elle cria : Miséricorde, (on dit même, mais les purs le nient, qu'elle cria : Mon Dieu ! mon Dieu !). Enfin, chacun se mettait Martel en tête pour le soulager, sans y réussir ; quand, par un bonheur inespéré, le Chevalier Godefroid de Bouillon, revenant de la Croisade, couvert d'une Bichard mure, passa sous la croisée, et entendant une femme geindre et implorer secours, entra, et, sans songer un instant au caractère politique de la dame, lui fit avec son épée, en guise de lancette, une petite opération qui la soulagea subito, à tel point que, reconnaissant dans son sauveur le premier Roi de Jérusalem, et cédant aux premiers transports de joie et de gratitude, elle se leva en criant : Vive le Roi !

A ces mots, les convives de se sauver ahurés, en se bouchant les oreilles et en disant : La pauvre mère !... Elle finira à Bicêtre ou à Charenton... Et là finit la comédie.

Samedi dernier, le nommé Larivière, chargé de porter des bulletins de vote du côté de la Ferrière Hasnon, se trouva le soir dans un état d'ivresse avancé. En retournant chez lui, il tombe dans la Scarppe et se noya. Son corps a été retiré lundi matin au pont d'Hasnon.

Cet individu laisse une veuve et des enfants dans la plus profonde misère.

Les journaux de Cambrionnont de nouveaux détails sur la tentative de suicide

commis dans sa prison par Delannoy ; l'assassin présumé de la Groise.

Ils ajoutent que c'est à la suite de cette tentative de suicide que Delannoy, pressé de nouvelles questions et accablé par les preuves, finit par avouer qu'il était l'auteur de l'assassinat commis à la Groise.

Mais ce que Delannoy n'avait pas dit, et que l'instruction a fait découvrir, c'est qu'alors qu'il habitait Calais, il avait déjà été condamné, pour avoir assassiné sa maîtresse : il avait, par suite, changé de nom. Or, comme naturellement il n'a pas purgé cette condamnation, il se trouve sous le coup de deux arrêts, dont l'un est rendu et l'autre à rendre, comportant tous les deux la peine capitale.

Delannoy sera incessamment transféré à la prison de Douai et passera probablement aux prochaines assises.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 janvier. — Charles Mastdach, au Haverdi. — Henri Duquenois, rue d'Alma, fort Frézier, 49. — Jeanne Delbart, Grande-Rue, chez Lefebvre, 8. — Daniel Lencenrecht, rue de Blanchemaille, 160. — Louis Herkenrath, rue de Tourcoing, 28. — Henri Desrousseaux, rue Turgot, 21. — Clémence Bouquet, rue du Pile, cour Honte, 13. — Alexandre Pollet, rue de la Ferrière, fort Sison. — Léonie Smet, rue des Fondeurs, sur Vienne. — Marie Isoux, rue de Tourcoing, cour Flipo, 37. — Angèle Delatre, rue de Lannoy. — Marie Goossens, rue de la Guingotte, 103. — André Lemettré, rue St-Jean, 95. — Maria Pontivy, au Pont rouge, maison Pontivy. — Silvia Favrelle, rue Gandoi, maison Favrelle. — Eulmyre Fruhart, rue des Longue-Haies, cour Desrouaux.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 janvier. — Maria Vanpouck, 17 ans, rue Stephenson, 30. — Rosalie Lamont, 70 ans, rue de Sébastopol, 40. — Apollonie Deschamps, 3 ans, rue de l'Étoile. — Désiré Delatre, 46 ans, rue de l'Épée. — Louis Bouillon, 72 ans, rue des 3 Ponts, 138. — Achille Lepers, 46 ans, ourdisseur, rue St-Joseph, 30. — Clovis Tiberghien, 71 ans, journalier, aux Petites-Sœurs. — Françoise Beque, 57 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Désiré Delatre, 46 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Gresser, 8 mois, rue du Moulin.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 janvier. — Jeanne Vanpouck, à la Branche-Porte. — Albert Meria, rue Neuve-de-Roubaix. — Joseph Verplanck, rue Sainte-Germaine. — Georges Lorbiois, rue des Ursulines.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 janvier. — Thérèse Desnoelle, 59 ans, veuve de Jean Baptiste Vanpouck, rue de Lille, 79. — José Chevallier, 89 ans, 7 mois, rue Delobel. — Marie Lutim, 32 ans 6 mois, épouse de Carlos Ospin, rue des Nonnes. — Virginie Janssens, 3 mois 7 jours, au Blanc-Sau. — Pierre Desplechin, 20 ans 3 mois, rue des Bons-Hommes.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 janvier 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jacques-Norbert-Anna MESSER, décédé à Roubaix, le 5 décembre 1877, à l'âge de 86 ans. Un obit la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul, sera célébré le vendredi 18 courant, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les avis et communications de la famille J. VANPOUCKE-SANTORUM, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Maria-Sophie VANPOUCKE, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1878, à l'âge de 17 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et au culte solennel qui auront lieu le Jeudi 17 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assimilation à la maison mortuaire, rue Stephenson, 70, à 2 heures 1/2.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15174

Architecture Industrielle
V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, diplômé des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée, métalliques, à grande portée supportant 700 kg des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. 14943

Modes et Coiffures
Mme HAVET, rue des Lignes, 10. 14744

Imprimerie, Librairie, Lithographie
ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

COUVREUR-RENAUD, Grande-Place, 11, Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 14066

Confections
Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — Confections pour hommes. 14065

Zinc et plomb pour bâtiments
BONNAVE-DELANNAY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Modes et Lingerie
DUHA MEL-DUPONT, rue St-Pierre 28, à Roubaix. 1470

COLLE, place de la Mairie, 5. — Dépôt des principaux produits pharmaceutiques. 14069

Serrurerie — Peilerie
DENNIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Le sieur BROUCLETTE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a changé de domicile et qu'il continue toujours sa spécialité de fusaies métalliques pour métiers en fin et retour de tous genres. Zinc et plomb pour bâtiments, ouvrages de filature en tous genres. — S'adres pour toutes commandes et tous renseignements, rue Négrier, 46, à Lille. 15213

Listes Electorales

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis :

Que les tableaux de rectifications des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie. Lesdits tableaux seront communiqués à tout réquerant de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 3 heures du soir.

(Les dimanches 20 et 27 courant, le bureau restera ouvert de 9 heures à midi.)

Les demandes en inscription ou radiation devront être formulées dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 15 janvier 1878.

Le Maire, A. FAMECHON.

Le conseil d'administration de la Grande-Harmonie nous prie d'annoncer à nos lecteurs que notre musique municipale donnera un grand Concert vocal et instrumental, le lundi 21 courant, à 7 heures, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville ; elle s'est assurée le concours d'artistes éminents qui feront de ce concert un des plus beaux qu'elle ait pu offrir jusqu'à ce jour.

Les membres honoraires de la Grande-Harmonie y seront seuls admis ; les personnes qui désireraient souscrire sont informées que la durée de l'abonnement est de six années, au taux de 20 francs par famille entière et de 10 francs par personne seule ; les listes sont à leur disposition chez le secrétaire (M. G. Hoffmann, rue de Sébastopol, 49) qui s'empresse de les leur envoyer sur leur demande, et au contrôle le jour du concert.

Nous donnerons sous peu le programme, qui, nous sommes autorisés à le dire, sera des plus attrayants pour les amateurs de bonne musique.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à prêter leur aide à notre première musique qui, se disposant à prendre part, cette année, au grand Concours de Paris, s'impose des sacrifices de toute nature et ne pourra atteindre le but qu'elle se propose qu'avec l'assistance de ses concitoyens ; nous espérons qu'elle ne lui fera pas défaut.

Belgique

CRIMES DANS LE HAINAUT. Une nouvelle Bande-Noire parcourt l'Entre-Sambre-et-Meuse et y répand le terreur.

On nous rapporte que, avant-hier à Doiches, deux individus marqués ont pénétré dans une maison occupée par deux femmes, la mère et la fille, qu'ils ont assommées à coups de bûche.

La fille, âgée de 16 ans, est tombée pour ne plus se relever et ils ont quitté la maison en laissant la mère pour morte, et après avoir enlevé l'argent, environ 200 francs.

On voit que le crime prospère en Hainaut et que les assassins s'y organisent en bande. La certitude d'échapper à la peine de mort leur donne une audace que rien n'arrête.

On se croirait revenu au temps de Baudouin à la hache — moins la hache.

Depuis quelques jours, le bruit s'était répandu qu'une tentative d'assassinat avait été commise sur M. Allart, curé de l'église Notre-Dame, à Bruges. En effet, d'après un journal flamand, le 27 décembre, ce prêtre a été attaqué dans son domicile par un individu qui lui demanda de l'argent ou de la nourriture avec menace de mort. C'est avec beaucoup de peine que M. le curé, aidé de sa servante, a pu mettre à la porte cet individu, qui avait tiré son couteau et porté un coup à la main de M. Allart. La police recherche activement le coupable.

Un voyageur de commerce français, nommé Blaffard, a été arrêté par la police de Bruxelles, à la suite d'une demande d'extradition du gouvernement français. Blaffard a été condamné par la cour d'assises de la Seine à huit années de travaux forcés pour faux et usage de faux.

On lit dans le Journal de Charleroi du 13 :

« Une bande loire parcourt l'Entre-Sambre-et-Meuse et y répand le terreur. »

On nous rapporte que, avant-hier, à Doiches, deux individus marqués ont pénétré dans une maison occupée par deux femmes, la mère et la fille, qu'ils ont assommées à coups de bûche. La fille, âgée de seize ans, est tombée pour ne plus se relever et ils ont quitté la maison en laissant la mère pour morte, après avoir enlevé l'argent, environ 200 francs.

FAITS DIVERS

On lit dans les Nouvelles de Versailles :

« On parle beaucoup dans le monde parisien d'un pèlerinage à la terre d'exil qui serait fait par la fille de M. le duc d'Audiffret-Pasquier aussitôt après son mariage qui doit avoir lieu très prochainement. »

Le mari de Mlle d'Audiffret, M. de Néverlé, appartient au parti légitimiste.

C'est, au contraire, le gouvernement qui s'est chargé de l'établissement de la ligne de Tientsin. La population n'a pas fait la moindre résistance : la permission pour franchir les toits des maisons ou pour établir des poteaux dans les cours des habitations a été concédée de suite avec la plus grande facilité.

Le Pei-ho, que la ligne traverse, a été franchi au moyen d'un câble.

Le constructeur de la nouvelle ligne a été invité, avec ses élèves et collaborateurs, à se rendre dans l'île Formose, où il est question de construire une ligne télégraphique sur la côte ouest de l'île. En même temps, on projette une ligne allant de Tientsin à une ville provinciale nommée Paon ting fou.

L'entreprise voyageur, auquel on doit peut-être l'une des plus grandes découvertes géographiques modernes, la détermination du cours du Congo, l'envoyé du New York Herald et du Daily Telegraph à la recherche de Livingston, l'ami de Cameron, dans sa traversée de l'Afrique centrale, M. Henry Stanley en un mot est arrivé mercredi à Paris, venant de Malindi.

La Société de Géographie ne pouvait laisser passer cette occasion de fêter Stanley comme elle l'a fait Cameron. Aussi son bureau, M. Paulin-Lafont, Le Normy en tête, avait-il pris les mesures nécessaires pour recevoir à la gare le célèbre voyageur. L'organisateur, en outre, un banquet auquel ne manquera pas d'assister tous les vrais amis de la science géographique, sans distinction de nationalité, et qui contribuera à prouver une fois de plus que la France sait apprécier partout l'énergie, le courage et la persévérance.

M. Stanley a passé la soirée chez M. Campbell Clarke, notre sympathique confrère du Daily Telegraph.

Le Roi MESSA. — Stanley est à l'ordre du jour. Son séjour en France donne plus d'intérêt aux nouvelles reçues du Victoria-Nyanza envoyé en mission dans l'Afrique centrale et dont l'équipage a été reçu par le roi Messa, d'Uganda. Il faut rappeler que cette expédition a atteint l'extrémité sud du lac vers la fin de janvier 1877. Des lettres ont alors été envoyées au roi Messa, et l'on attendait sa réponse.

On recut de lui deux lettres. La première datée du 10 avril, écrite toutes deux par Dallington, jeune nègre que Stanley avait laissé auprès du Roi. Elles étaient adressées à ses chers amis les hommes blancs et les engageaient à venir promptement ; des messages étaient envoyés pour leur servir de guides.

Deux des membres de la mission, le lieutenant Smith et le R. C. T. Wilson, se mirent en route le 25 juin. Ils se dirigèrent vers l'île Ukara, à trente milles au nord, d'après la carte de Stanley, l'expédition de grande en partant et prenant leur cri de guerre pour une invitation pacifique, ils tentèrent de débarquer.

Heureusement, en approchant de la côte, ils se trouvèrent protégés par un rocher, car les indigènes les attaquèrent à coups de pierres et de fleches empoisonnées. Le lieutenant Smith fut grièvement blessé à l'œil gauche, et M. Wilson fut atteint par une de ces fleches ; mais les précautions prises empêchèrent l'effet du poison. Alors l'expédition reprit la route d'Uganda en traversant le lac, et, favorisée pendant vingt-quatre heures par la brise, elle fut en vue de la terre à dix heures du matin, le 26 ; puis, continuant son cours, elle arriva le jour à l'extrémité Sud-Est de Moushion. Bientôt le soleil, l'air resta deux jours, attendant les messages qui devaient la conduire à la capitale.

Cette capitale s'appelle, à ce qu'il paraît, Rubarico ; l'expédition y arriva après quelques jours de marche ; elle vit, le lundi 2 juillet, le Roi qui se tenait sur une vaste salle ; il portait le costume turc, ainsi que tous ses officiers. Il prit le siège sur un fauteuil avec un tapis devant lui ; il portait une tunique noire turque, un pantalon blanc avec une ceinture rouge, des bas blancs, des souliers rouges et un fez rouge. Il descendit de son trône et se mit à parler en français.

Les lettres de M. de Zambelli furent lues et tradites en suaheli par le jeune Dallington. Au moment où il donna lecture d'un passage où se trouvait le nom du Christ, Messa fit faire une salve de mousqueterie et manifesta une grande joie.

Le lendemain eut lieu une seconde entrevue, Messa demanda aux missionnaires de lui fabriquer des fusils et de la poudre, et il parut très-déçu quand ils lui répondirent qu'ils n'avaient pas de tout venant pour cela. Mais il reprit bientôt sa bonne humeur, et dit aux missionnaires qu'il se qu'il désirait le plus, c'était que lui-même et son peuple apprirent à lire et à écrire.

Un service religieux fut lu le 8 juillet, auquel assistèrent le Roi et les chefs, au nombre de cent personnes environ ; le Roi parut prendre un grand intérêt et y prêtait toute son attention.

Le lieutenant Smith laissa M. Wilson à Uganda et partit le 30 juillet. Le voyage de retour fut moins heureux ; les vents contraires amenèrent des retards. Enfin l'expédition, le 5 août, à dix heures du matin, vit la terre. On ne savait pas où l'on était ; on proposa de débarquer, mais l'équipage craignait les dispositions hostiles des indigènes. Enfin on reconnut qu'on se trouvait à l'extrémité Sud-Ouest du lac ; on parvint à obtenir des provisions et on fit route pour Kaggy, où l'on arriva le 7. Le Roi Messa semble désireux d'envoyer une ambassade en Angleterre ; il a la plus grande vénération pour le mémoire de Speke et de Grant.

LES DRAMES DE LA MER. — Un drame bien étonnant s'est passé hier, vers deux heures de l'après-midi, sur la place de la Bastille, à Paris.

Les époux Jaquet, deux vieillards âgés l'un de quatre-vingt-quatre ans et l'autre de quatre-vingt-deux, se rendaient, s'appuyant l'un sur l'autre, à l'hospice des Quinze-Vingts pour y toucher un secours de 25 francs.

Ils étaient partis dans la matinée de leur domicile situé rue de l'Université, 145 ; mais à cet âge l'on marche lentement, surtout quand le corps est affaibli par les privations ; aussi à deux heures de l'après-midi ils étaient-ils encore que place de la Bastille.